

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Un réseau Wi-Fi dédié et isolé est réservé pour les visiteurs.

Coût estimé :

0€ an



Niveau de difficulté de l'action :

Simple



Ressources nécessaires :

Ordinateur, borne Wi-Fi



Niveau d'accompagnement :

Basique



Temps estimé :

4 heures



Public visé pour l'action :

Responsable informatique
Personne en charge de l'informatique



Organisation conseillée pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.

Qui crée le réseau Wi-Fi ?

Qui l'administre ?

Comment est communiqué le mot de passe du réseau Wi-Fi ?

2. Pourquoi ?

Pour garantir la sécurité de son système d'information, l'entité doit maîtriser les équipements qui s'y connectent, chacun constituant un point d'entrée potentiellement vulnérable. Les équipements personnels sont, par définition, difficilement maîtrisables dans la mesure où ce sont les utilisateurs qui décident de leur niveau de sécurité. De la même manière, la sécurité des équipements dont sont dotés les visiteurs échappe à tout contrôle de l'entité.

3. Comment ?

Créer un réseau Wi-Fi isolé réservé aux visiteurs et communiquer le mot de passe sur demande.

4. Combien ?

Modifier régulièrement le mot de passe des réseaux Wi-Fi réservés aux visiteurs pour éviter d'avoir des utilisateurs réguliers sur vos réseaux.

5. Quand ?

Dès qu'un accès Wi-Fi est proposé pour le public, isolez-le. Renouvelez les mots de passe de ces Wi-Fi publics au minimum annuellement.

Livrable de l'action terminée :

Inventaire des différents réseaux reprenant des réseaux publics séparés avec date de la dernière mise à jour.

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

Toute connexion Wi-Fi de terminaux personnels ou visiteurs (ordinateurs portables, smartphone) doit être séparée des connexions Wi-Fi des terminaux de l'entité (ex : SSID et VLAN distincts, accès Internet dédié).

1. Vous pouvez donc choisir d'avoir un dispositif Wi-Fi dédié : une borne Wi-Fi spécifique à cette utilisation ou une box 4G.
2. Ou vous pouvez choisir segmenter le réseau Wi-Fi (à l'aide de VLAN par exemple).
3. Si vous utilisez une borne Wi-Fi ou un répéteur, il vous suffit de vous connecter sur l'interface d'administration et d'activer le Wi-Fi Invité.
Attention : toutes les bornes ne permettent pas d'effectuer cette opération, il faut vérifier la présence de cette fonctionnalité avant l'approvisionnement.

Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Recommandations de sécurité relatives aux réseaux WI-FI](#)
- [Guide d'hygiène informatique](#)